

Les descendants de Sulpice



Jacques Darnault x Marie Delaune

sous bail à moitié fruit et bail à cheptel par Jacques Darnault,
fermier de Montifault, de la métairie de Bruères à Villegongis
pour 3 ans à Gilles Arnou
en date de 28 novembre 1715

AD 36 - 2E_1257





quantié de quinze ouys quinze Tass. iours
que Tass. iours suffit le plus pour l'offrir
plus la quantité de quarante Neuf den
Montsoum accepter et estimatiōn de la
Somme de deux cent quatre vingt deniers
plus trois autres deniers ouys dessus
au excess de la Somme de six deniers, plus
la quantité de six deniers aiguax au excess de
la Somme de six deniers plus
soixante arables accepter et estimatiōn de
la Somme de six deniers quatre vingt deniers
plus quatorze espace de huit Mois tenu
qui d'autreux le tout accepter et estimatiōn
de la Somme de huit Deniers quatre vingt cinq
Deniers, et pour la Somme de une dizaine
d'arables le tout a croist et devenu à la fin
propre espace les quels espace dessus et dessus
exprimé lequel premiūme et sans sollicitation
de l'Esq. de Martray lequel donneur est
l'ayant en sa possession a la force d'auoir
l'espous et dupereau qui es promis et a etre
rendue l'autre bachelier jas que au force de
l'Esq. qui l'ay fait entre lequel partage au
à la Bachelier Mary Bachelier ou soname
Nonobstant l'autre bachelier pourtant des contraint
aux gitez leur partage ouy droite en ne
l'ayant pas en partie auquel force ledit
Bachelier rendra pas a auant le bachelier
et le Somme et dessus avec le Nombre
de l'Esq. au Tass. iour Tass. iours au
aiguax et dessus et preffir et lequel
ouvert partage par Mo. tge auquel lequel
partage et ouy lequel lequel amours et
pas reconnue devant promis et ce sans



~~Guerard~~ ^{soem}
~~francois~~ main g

Spivard

On the 28th he 28th June Worcester

March 23rd 1841
Howard